

[Français]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je pense que je me dois, à ce moment-ci, d'essayer d'expliquer certaines choses à l'honorable député de Roberval (M. Gauthier). Il a avancé des chiffres tout à l'heure, et j'ai l'impression que ces chiffres datent de 1914, ou bien il n'est absolument pas au courant des crédits agricoles du gouvernement fédéral. Je voudrais ici citer des chiffres, et il me fera d'ailleurs plaisir de lui remettre tout à l'heure les documents d'où je les tire.

Le 12 janvier 1973, les prêts hypothécaires à long terme consentis par la Société des crédits agricoles étaient ainsi répartis: la Colombie-Britannique a reçu 175 prêts d'une valeur de \$8,300,000, l'Alberta a reçu 788 prêts d'une valeur de \$27,436,000, la Saskatchewan, 1,590 prêts d'une valeur de \$51,139,000, le Manitoba, 425 prêts d'une valeur de \$13,398,000 et l'Ontario, 1,128 prêts d'une valeur \$41,613,000.

Je fais remarquer à l'honorable député que la province de Québec a reçu 666 prêts d'une valeur de \$21,232,000, ce qui représente une augmentation de 44.2 p. 100 pour les neuf premiers mois de l'année. Je voudrais citer des chiffres plus récents, c'est-à-dire ceux du 9 avril. Je ne voudrais pas répéter les mêmes choses au sujet des autres provinces, car les gens sauront voir la différence.

Le Québec a reçu 862 prêts de \$21,968,000, ce qui représente une augmentation de 48 p. 100 sur les prêts de l'an dernier.

Monsieur le président, je pense que je me devais de citer ces chiffres, et si l'honorable député de Roberval veut en prendre connaissance, il me fera plaisir de les lui donner. Il s'agit de statistiques officielles.

● (1640)

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a élaboré un certain nombre de programmes pour subventionner l'agriculture, et ceux-ci ont joué un grand rôle pour rendre les produits alimentaires aussi bon marché qu'ils le sont aujourd'hui, au Canada. Je n'ai pas l'intention de les nommer tous, mais qu'on me permette de donner simplement quelques exemples.

C'est le gouvernement du Canada qui, le premier, a institué un organisme de recherches agricoles, fait trop souvent considéré comme acquis chez nous. La recherche a permis aux agriculteurs de se maintenir en tête, non seulement quant au rendement, mais également quant à la qualité. Les stations de recherche ne représentent qu'une partie de cet effort global de recherche. La société du crédit agricole est devenue la principale source de financement à long terme pour l'amélioration et l'expansion de l'agriculture. Les accords fédéraux-provinciaux dans le cadre de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ont constitué les programmes individuels les plus importants pour moderniser et améliorer la structure des collectivités rurales et de l'agriculture dans de nombreuses régions.

Les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-récolte ont aidé à compenser le risque de la production des récoltes. Le gouvernement a présenté des amendements à cette loi afin de porter sa contribution aux primes de 25 à 50 p. 100.

Monsieur le président, le ministre de l'Agriculture a présenté le bill C-129, loi modifiant la loi sur l'assurance-récolte, laquelle a reçu la sanction royale depuis septembre. Elle visait à offrir un nouveau mode de partage des coûts de l'assurance-récolte entre les gouvernements fédé-

### Agriculture

ral et provinciaux, de sorte que les agriculteurs de toutes les provinces ne paieront plus que 50 p. 100 des primes nécessaires.

Plusieurs raisons ont incité le gouvernement à présenter ce projet de loi. Il s'agissait d'abord d'assurer l'uniformité du coût des primes pour tous les exploitants agricoles du Canada. Or, grâce à notre proposition, le coût des primes des agriculteurs sera uniforme, et la contribution du gouvernement fédéral à ce programme sera plus équitable. Il s'agissait ensuite de prodiguer plus d'encouragement aux provinces, pour qu'elles multiplient leurs efforts en vue de rendre ce programme disponible à tous les exploitants agricoles. Grâce à notre proposition, au fur à mesure que la participation des provinces au coût de l'assurance-récolte s'accroîtra, le coût pour le gouvernement fédéral s'élèvera à un rythme plus rapide que celui des provinces.

Le gouvernement fédéral, de son côté, a pris des mesures visant à aider l'industrie agricole à se bâtir un avenir meilleur et plus sûr.

Nous avons levé l'impôt sur les gains de capital touchant le transfert des fermes d'une génération à l'autre. C'est un grand avantage pour les exploitations familiales, qui constituent le meilleur type d'exploitations que nous ayons au Canada.

Nous avons proposé des modifications à la loi sur l'assurance-récolte, en vue d'aider les agriculteurs à compenser les risques de pertes de revenu à cause de récoltes perdues.

Grâce au Programme de développement des petites exploitations, nous avons aidé les agriculteurs canadiens à rendre les exploitations familiales plus rentables.

Nous avons relevé les limites de prêts aux agriculteurs qui empruntent de la Société du crédit agricole, et le Sénat a approuvé la hausse du plafond quant aux emprunts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles.

Nous avons aussi adopté une loi permettant aux agriculteurs d'organiser des offices nationaux de commercialisation. Un organisme bien géré profitera aux producteurs et aux consommateurs, en assurant plus de stabilité et plus d'efficacité à la mise en marché.

Les agriculteurs se sont donné un des systèmes de production les plus efficaces au monde.

Le gouvernement canadien a également aidé les agriculteurs à établir leurs propres systèmes de commercialisation.

Les agriculteurs, monsieur le président, sont propriétaires d'une bonne partie du système de manutention et d'entreposage du blé dans l'Ouest canadien, et ils possèdent également l'une des usines de transformation du lait les plus imposantes, les plus modernes et des plus efficaces au Canada.

Ils ont établi environ 120 offices provinciaux de commercialisation et, cette année, ils ont établi le premier organisme national de commercialisation des œufs, et ils sont en discussion en vue d'établir sur une base nationale la mise en marché de la volaille.

Les agriculteurs ont pris les devants au Canada et, sans subvention importante ni réglementation abusive de l'importation, ils ont établi des méthodes de commercialisation modernes, efficaces et concurrentielles.

Le ministère de l'Agriculture met à la disposition des agriculteurs des prêts en vue de l'amélioration et de l'expansion de leur exploitation.

Dans le projet de loi sur le regroupement des petites fermes, nous offrons une aide spéciale aux agriculteurs qui